

les producteurs de lait touchent plus que l'année dernière pour leur lait, compte tenu de la subvention.

**M. Moore:** Il ne s'agit peut-être que d'une région.

**L'hon. M. Hays:** Les chiffres fournis par le Bureau fédéral de la statistique visent toutes les régions, mais il se peut que le prix du lait soit un peu plus bas à certains endroits. Quoi qu'il en soit, les producteurs qui s'y connaissent en exploitation ont touché de plus fortes recettes provenant de la vente de leur lait, et cela vaut pour la plupart des régions du Canada.

**L'hon. M. Ricard:** J'ai sous les yeux un double d'une facture, indiquant 3.3 p. 100 de gras, de M. Gilbert Bergeron, de Sainte-Rosalie, qui vend son lait à la compagnie *Carnation* de Waterloo. Le prix de son lait, dont la teneur en gras avait été établie à 3.3 p. 100 le 15 juin 1962, était de \$2.89 les cent livres. Pour la même teneur, établie le 15 juin 1963, le prix moyen était de \$2.80 les cent livres; autrement dit, neuf cents de moins qu'à l'époque où le gouvernement conservateur était au pouvoir. Évidemment, si le ministre compare une teneur de .3 avec une autre de .5 ou .6, cela lui donnera sans doute un montant plus élevé pour 1963, mais je le prie de ne pas comparer le prix d'un veau à celui d'un bœuf.

**M. Langlois:** Je voudrais traiter de la question de l'assurance du beurre et du fromage entreposés qu'a soulevée l'honorable député de Saint-Hyacinthe-Bagot.

Le ministre ne croit-il pas logique d'assurer cet immeuble du gouvernement, comme tous les autres biens? Ce n'est pas souvent qu'il se produit un incendie comme celui dont je viens de parler; mais cependant cela arrive, et je voudrais demander au ministre s'il songe à faire assurer ce genre d'immeubles? Je ne vois pas pourquoi le gouvernement risquerait des pertes aussi considérables.

**L'hon. M. Hays:** Si je ne m'abuse, le gouvernement a adopté pour ligne de conduite depuis des années de ne faire assurer aucun immeuble du gouvernement, pour la simple raison que le risque est minime et que les montants sont très élevés. Je sais que bon nombre de villes ne font pas assurer leurs immeubles contre l'incendie pour cette même raison. Sans doute que nous pourrions souscrire à des polices d'assurance pour couvrir les dommages dont parle l'honorable représentant. Mais si nous considérons les montants en cause: 90 millions de livres de beurre et 61 millions de livres d'huile de beurre, et si l'on tient compte du fait que les

frais d'entreposage s'élevaient récemment encore à \$350,000 par mois, il saute aux yeux que le gouvernement peut avoir sa propre assurance à moins de frais.

**M. Peters:** Il s'agit d'une somme considérable et je pense que le ministre a droit à nos félicitations pour nous avoir exposé la situation d'une façon aussi claire, bien que difficile à suivre. On a déjà signalé que lorsque des crédits de cette nature figurent au budget des dépenses, ils devraient être subdivisés afin de les rendre plus intelligibles. Ce crédit, à lui seul, comprend presque la moitié du montant global du budget supplémentaire des dépenses, la plus grande partie des paiements d'appoint, des subventions, et que la somme prévue pour la réévaluation des stocks.

Ce sont là des sommes tout à fait distinctes. Les uns ont trait à deux moyens d'effectuer des paiements d'appoint. Les autres, se rapportent à la réévaluation. J'estime qu'on devrait les présenter séparément. Ceux qui s'intéressent à l'agriculture, de façon générale, désirent savoir quelles sommes sont affectées aux paiements d'appoint et jusqu'à quel point l'agriculture est subventionnée au moyen de ces paiements. Ce ne sont pas seulement ceux qui s'occupent activement d'agriculture qui devraient être renseignés; il faut aussi songer au grand public. Le crédit mentionne une somme prévue pour renflouer le compte de stabilisation des prix agricoles, de façon à englober la perte d'exploitation nette de l'Office de stabilisation des prix agricoles, et la perte résultant de la réévaluation des stocks. A mon avis, nous traitons là de deux questions complètement différentes. La réévaluation des stocks doit traduire un changement d'attitude de la part du gouvernement à l'égard de cette question. L'écoulement des stocks nous a toujours préoccupés. C'est pourquoi j'aimerais savoir si on a changé d'idée quant à la façon de se défaire des produits excédentaires.

Lorsque le parti libéral était dans l'opposition, ces porte-parole en matière d'agriculture s'opposaient fermement à ce que les conserves que le gouvernement détenait depuis longtemps soient revendues à leurs fabricants, parce qu'ensuite on les vendait sur le marché à leur prix initial. C'est ce qui est arrivé l'an dernier dans la circonscription de Burnaby-Coquitlam, à la suite d'un gros transfert de stocks qui s'était fait dans des circonstances très louches. Étant donné les vives objections que le parti libéral avait alors soulevées contre de telles pratiques, il semble étrange de le voir ne pas ajouter, à un crédit touchant des fonds de stabilisation, le chiffre estimatif d'une réévaluation des stocks vendus. Le comité, j'en suis sûr,

[L'hon. M. Hays.]